



COMMUNE : 126 LA CELLE-SAINT-CLOUD  
 ARRONDISSEMENT : 78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC VERSAILLES

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	45 521 510	23,77	99,48	45 874 000	10 904 250	23,77	10 904 250
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	85 407	67,74	151,28	87 700	59 408	67,74	59 408
Taxe d'habitation (TH)	1 912 900	13,11	53,00	1 477 000	193 635	13,11	193 635
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	11 157 293			
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	11 157 293

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10	11
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)		Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 11 157 293		10	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	=	1		
Taxe d'habitation (TH)	11 157 293			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Total des produits attendus

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0			44 989	0	-2 271 447	4 088 684	11
							1 862 226

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	11 157 293	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 862 226	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	13 019 519
---	------------	---	---	-----------	---	---	------------

A VERSAILLES

Le 24 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 JEAN-LUC BARCON-MAURIN



Le 15 avril 2026  
 Pour la Commune,  
 Le Maire,  
 Richard Lejeune

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 126 LA CELLE-SAINT-CLOUD  
 ARRONDISSEMENT : 78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC VERSAILLES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	3 976
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	16 799
c. Locaux industriels	23 963
d. Logements sociaux et longue durée	251
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	>>>
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	2 101 471
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	925
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 477 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	- 447 466
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,374248
d. Taux FB commune 2020	12,19
e. Taux FB département 2020	11,58

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds de 2026	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	31,54	15	14	16
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	61,32	2,02	153,30	151,28
Taxe d'habitation (TH)	23,67	19,26	6,18	59,18	53,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :</b>	>>>
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	>>>
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	12,66
b. Taux maximum de la majoration	>>>

**Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique** 18,86

Accusé de réception en préfecture  
 078-217801265-20260115\_15  
 Date de réception préfecture : 2026-01-15